

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE DISQUES COMPACTS POUR L'ENREGISTREMENT (CD-R) ORIGINAIRES DE TAÏWAN**

2007/27. Aucune demande de réexamen n'ayant été déposée à la suite de la publication de l'avis d'expiration prochaine (JOUE C228 du 22/09/2006), les mesures antidumping mentionnées dans le tableau ci dessous prennent fin. Avis de la Commission 2007/C 130/09 (JOUE C 130 du 12/06/07).

<i>Produit</i>	<i>Pays d'origine ou d'exportation</i>	<i>Mesures</i>	<i>Référence</i>	<i>Date d'expiration</i>
Disques compacts pour l'enregistrement (CD-R)	Taïwan	Droit antidumping	Règlement (CE) n° 1050/2002 du Conseil (JO L 160 du 18/06/2002, p.2).	18/06/2007